

Rétroactions et propositions aux règlements de la loi 98



Au : Ministère de l'Éducation

Envoi par courriel

C.C. : Présidence des conseils de l'AFOCSC — Directions de l'Éducation

Date : Le 11 juillet 2023

Référence : Numéro de projet : 23 — EDU006

Objet : La Loi sur l'éducation, modifiée par la Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves — réglementation connexe : **transparence concernant les journées pédagogiques**

Introduction :

La *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* a reçu la sanction royale le 8 juin 2023. Elle modifie la *Loi sur l'éducation* et les règlements d'application régissant le secteur de l'éducation. L'un des éléments clés de la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* consiste à accroître la transparence pour les familles.

À l'appui de cet objectif, des modifications sont proposées au *Règlement 304 des Règlements refondus de l'Ontario de 1990* afin d'obliger les conseils scolaires à afficher un aperçu clair des sujets, du contenu, des présentateurs, des organismes commanditaires et des activités des journées pédagogiques sur leur site Web public, au moins 10 jours scolaires avant la journée pédagogique, et à fournir les mêmes renseignements au ministère dans le cadre du processus actuel de présentation à l'aide du Système de calendrier scolaire de l'Ontario (SCSO). Les conseils scolaires seraient tenus de fournir une description détaillée du sujet ou de l'objet, du contenu, des activités et du format de l'apprentissage professionnel qui a lieu au cours de chaque journée pédagogique.

Le Ministère mettrait à jour la note Politique/Programmes applicable (NPP 151) afin de l'harmoniser avec cette orientation et d'appuyer les conseils scolaires dans la mise en œuvre.

Les conseils scolaires doivent fournir des documents à l'appui de toutes les présentations faites à l'aide du SCSO, dans le cadre du processus annuel de présentation du SCSO.

Toutes les exigences contenues dans les modifications proposées entreraient en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024.

L'AFOCSC remercie le ministère de l'Éducation de la possibilité de présenter sa réflexion en lien avec la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves — réglementation connexe : transparence concernant les journées pédagogiques*.

Il est évident que cette réglementation connexe cherche à accroître la confiance du public, et plus particulièrement celle des parents en lien avec les activités de formation continue offerte au personnel scolaire lors des journées pédagogiques. De plus, le ministère de l'Éducation cherche à se renseigner davantage sur les activités de formation offerte au sein des conseils scolaires afin de s'assurer que celles-ci s'alignent avec les priorités provinciales.

Réflexions :

L'AFOCSC est de l'avis, qu'une communication ouverte et la circulation libre de l'information au sein d'une organisation, entre les dirigeants et les diverses parties prenantes en éducation créent une culture de transparence. L'AFOCSC appuie donc la communication du sujet ou de l'objet, du contenu sommaire, des activités et du format de l'apprentissage professionnel en lien avec chaque journée pédagogique aux parents. Il peut être bénéfique pour les parents de connaître et mieux comprendre comment le personnel scolaire se garde à l'affût des récentes recherches en éducation, approches et initiatives d'enseignements pour améliorer l'expérience éducative et répondre aux besoins particuliers des élèves pour assurer leur réussite.

L'AFOCSC est également de l'avis qu'avec un soutien du ministère, les mêmes renseignements peuvent être fournis au ministère dans le cadre du processus actuel de présentation à l'aide du Système de calendrier scolaire de l'Ontario (SCSO).

L'AFOCSC souligne cependant que bon nombre de conseils scolaires ne planifient plus des activités systémiques de formation continue, c'est-à-dire ; planifier de grands rassemblements d'enseignantes et enseignants lors des journées pédagogiques. Les conseils scolaires prônent plutôt une approche d'accompagnement décentralisée qui répond aux besoins particuliers du personnel scolaire d'une école et/ou d'une famille d'écoles. Étant donné que chaque école développe un plan d'amélioration et cerne ses propres priorités alignées au plan stratégique du conseil scolaire, il est important d'appuyer les écoles dans leur cheminement professionnel en reconnaissant les forces identifiées au niveau de leur communauté scolaire (élèves, enseignants et enseignantes, personnel d'appui et parents) et les points à cerner au niveau de l'école pour améliorer l'expérience éducative des jeunes. Cette approche est particulièrement bénéfique pour les conseils scolaires qui s'étendent sur une vaste étendue géographique. Souvent, les formations genre « taille unique – One size fit all » ne répondent pas aux besoins particuliers du personnel.

De plus, l'AFOCSC souligne que certaines journées pédagogiques sont dédiées à la rédaction des bulletins. Cette exigence est précisée dans les conventions collectives. Il faudra déterminer ce que/à quoi le ministère de l'Éducation s'attend en tant que communication aux parents à l'égard des journées pédagogiques dédiées à la préparation des bulletins.

L'AFOCSC est de l'avis, que ce sera certainement un travail ardu qui exige beaucoup de temps de colliger les descriptions détaillées de toutes les présentations et activités de formation continue offertes ainsi que les documents d'appui distribués lors de journées pédagogiques au niveau de chaque école et/ou familles d'écoles au sein d'un conseil scolaire pour ensuite les acheminer au ministère. Certains conseils scolaires catholiques de langue française ont bon nombre d'écoles... jusqu'à 60 écoles. Pour faciliter la communication avec les parents, les conseils scolaires pourraient demander à chaque école de publier leurs programmations et détails concernant les journées pédagogiques sur leur site Web. L'AFOCSC est de l'avis qu'il faudra que le ministère de l'Éducation explicite précisément les informations qui lui sont pertinentes en lien avec les journées pédagogiques pour permettre aux conseils scolaires de lui fournir les renseignements précis dont il cherche.

L'AFOCSC saisit cette occasion pour souligner qu'il sera important de déterminer les thématiques/exigences ministérielles pour les journées pédagogiques pour l'année scolaire bien en avance. Il faut accorder le temps nécessaire aux conseils scolaires de s'approprier des contenus et des ressources pour planifier soigneusement les présentations offertes au personnel scolaire. Il serait peut-être bénéfique pour le ministère d'élaborer des messages-clés en lien avec les thématiques prônées lorsqu'il demande aux conseils scolaires de traiter de certains sujets ponctuels lors des journées pédagogiques. Il faudra s'assurer que les messages-clés tiennent compte des spécificités des conseils scolaires. Une bonne communication est essentielle afin d'aligner ces activités pédagogiques aux priorités provinciales, surtout dans nos communications avec les parents.

L'AFOCSC croit qu'il est possible de faire la mise en œuvre de cette initiative pour accroître la transparence concernant les journées pédagogiques auprès des parents et du ministère en 2023-24. Il sera cependant important de miser sur la collaboration. Le ministère de l'Éducation devra travailler conjointement avec les conseils scolaires pour déterminer ensemble les renseignements qui sont utiles à fournir aux parents ainsi que les formats à privilégier pour le partage d'information pour accroître la transparence. De plus, le ministère de l'Éducation devra travailler conjointement avec les conseils scolaires pour cerner les informations pertinentes à cueillir en lien avec les journées pédagogiques afin de ne pas obliger les conseils scolaires à cueillir et envoyer des informations qui ne serviront pas à atteindre les priorités provinciales.

Questions à explorer :

1. Comment le ministère de l'Éducation se propose-t-il de travailler en collaboration avec les conseils scolaires pour les soutenir à accroître la transparence concernant les journées pédagogiques ?
2. Quels sont les renseignements pertinents à communiquer aux parents pour accroître la transparence ? Pourquoi ces renseignements concernant les journées pédagogiques sont-ils importants à partager avec les parents ?
3. Quels sont les détails recherchés par le ministère de l'Éducation concernant les journées pédagogiques ?
4. Quel est l'impact des exigences de cette initiative sur les conseils scolaires ?

Nous demeurons à votre disposition pour discuter des propositions de ce document, nous consulter sur les meilleures approches et répondre aux questions qui pourraient en découler.

Sincèrement,



Johanne Lacombe – Présidente
AFOCSC



Yves Lévesque - Directeur général,
AFOCSC

Célébrant son 25^e anniversaire, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques est la voix des huit conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario et du Consortium Centre Jules-Léger desservant plus de 76 000 élèves franco-ontariennes et franco-ontariens à travers la province. Nos conseils scolaires emploient plus de 11 000 membres du personnel de soutien et d'enseignement qui travaille assidûment dans près de 300 écoles pour offrir la meilleure Éducation catholique de langue française qui soit.

TO: Ministry of Education By email

C.C.: AFOCSC's School Boards Chairs/Presidents – Directors of Education

Date: July 11, 2023

Reference: Project number: 23-EDU006

Object: *The Education Act as amended by The Better Schools and Student Outcomes Act, 2023 - Supporting Regulations: **Professional Activity Day Transparency***

Introduction:

The School Improvement and Student Achievement Act, 2023 received Royal Assent on June 8, 2023. It amends the Education Act and regulations governing the education sector. One of the key elements of the Improving Schools and Student Achievement Act, 2023 is to increase transparency for families.

- a) In support of this objective, amendments are proposed to Regulation 304 of the Revised Regulations of Ontario, 1990 to require school boards to post a clear outline of topics, content, presenters, sponsoring organizations and PA day activities on their public website, at least 10 school days before the PA days, and to provide the same information to the ministry as part of the current submission process using the Ontario School Calendar System (SCSO).
- b) School boards would be required to provide a detailed description of the subject or purpose, content, activities, and format of the professional learning that takes place during each professional development day.
- c) The Ministry would update the applicable Policy/Program Memorandum (PPN 151) to align with this direction and support school boards in implementation.
- d) School boards are required to provide supporting documentation for all submissions made using SCSO, as part of the annual SCSO submission process.
- e) All the requirements contained in the proposed amendments would come into effect for the 2023-2024 school year.

AFOCSC thanks the Department of Education for the opportunity to present its thinking in relation to the School Improvement and Student Achievement Act, 2023 — Related Regulation: PA Days Transparency.

It is obvious that these related regulations seek to increase the confidence of the public, and more particularly that of parents, in connection with the continuing education activities offered to school personnel during pedagogical days. In addition, the Ministry of Education seeks to learn more about the training activities offered within school boards to ensure that they align with provincial priorities.

Reflections:

AFOCSC believes that open communication and the free flow of information within an organization, between leaders and various education stakeholders create a culture of transparency. The AFOCSC therefore supports the communication of the subject or object, summary content, activities and format of professional learning related to each pedagogical day to parents. It can be beneficial for parents to know and better understand how school personnel keep abreast of recent educational research, teaching approaches and initiatives to improve the educational experience and meet the particular needs of students to ensure their success.

AFOCSC also believes that with support from the ministry, the same information can be provided to the ministry as part of the current submission process using the Ontario School Calendar System (OSCS).

The AFOCSC points out, however, that many school boards no longer plan systemic continuing education activities, i.e., plan large gatherings of teachers on pedagogical days. Instead, school boards advocate a decentralized support approach that meets the specific needs of school staff in a school and/or a family of schools. Since each school develops an improvement plan and identifies its own priorities aligned with the school board's strategic plan, it is important to support schools in their professional development by recognizing the strengths identified at the level of their school community (students, teachers, support staff and parents) and areas to be identified at the school level to improve the educational experience of young people. This approach is particularly beneficial for school boards that span a large geographic area. Often, "one size fits all" type training does not meet the specific needs of staff.

In addition, the AFOCSC points out that some pedagogical days are dedicated to the writing of bulletins. This requirement is specified in the collective agreements. It will be necessary to determine what/what the Ministry of Education expects in terms of communication to parents regarding the pedagogical days dedicated to the preparation of report cards.

AFOCSC is of the opinion that it will certainly be an arduous and time-consuming task to collect detailed descriptions of all the presentations and continuing education activities offered as well as the support documents distributed during professional development days at the of each school and/or families of schools within a school board and forwarded to the ministry. Some French-language Catholic school boards have several schools...up to 60 schools. To facilitate communication with parents, school boards could ask each school to post their PA days schedules with some details on their website. The AFOCSC is of the opinion that it will be necessary for the Ministry of Education to specify precisely the information that is relevant to it in connection with the pedagogical days to allow the school boards to provide it with the precise information it seeks.

The AFOCSC takes this opportunity to stress that it will be important to determine the themes/ministerial requirements for the professional development days for the school year well in advance. School boards must be given the time necessary to appropriate content and resources to carefully plan the presentations offered to school staff. It might be beneficial for the ministry to develop key messages related to the advocated themes when it asks school boards to deal with specific topics during pedagogical days. It will be necessary to ensure that the key messages take into account the specificities of school boards. Good communication is essential to align these educational activities with provincial priorities, especially in our communications with parents.

AFOCSC believes that it is possible to implement this initiative to increase transparency regarding PA days with parents and the ministry in 2023-24. However, it will be important to rely on collaboration. The Ministry of Education will need to work with school boards to jointly determine what information is useful to provide to parents as well as the preferred formats for sharing information to increase transparency. In addition, the Ministry of Education will have to work jointly with the school boards to identify the relevant information to be collected in connection with the pedagogical days so as not to oblige the school boards to collect and send information that will not be used to reach the provincial priorities.

Need for further exploration:

1. How does the Ministry of Education propose to work with school boards to support them in increasing transparency around PA days?
2. What is the relevant information to communicate to parents to increase transparency? Why is this information about pedagogical days important to share with parents?
3. What details are the Ministry of Education looking for regarding pedagogical days?
4. What is the impact of the requirements of this initiative on school boards?

We remain at your disposition to discuss the proposals in this document, to consult with us on the best approaches and to answer any questions that may arise.

Sincerely,



Johanne Lacombe – Chair
AFOCSC



Yves Lévesque – Executive Director,
AFOCSC

Celebrating its 25th anniversary, the Association franco-Ontarienne des conseils scolaires catholiques – AFOCSC, is the voice of Ontario's eight French-language Catholic school boards and for the Consortium Centre Jules-Léger, serving more than 76,000 Franco-Ontarian students, across the province. Our school boards employ more than 11,000 support and teaching staff who work diligently in nearly 300 schools to provide the best Education possible in our unique French-language Catholic school system.